



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **11 mai 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90041**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 6 335 452, situé au 31, rue Mountain View, dans la zone RU-64, vise la construction d'un garage détaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.12 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage détaché ne peut être implanté en cour avant. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté qui serait implanté en cour avant. Le garage détaché projeté empièterait sur la cour avant sur une distance de 6,1 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 11 mai 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2026**

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe  
Marie-Josée Monderie